



Rupture de contrat suite à conflit rep?té avec mon assistante maternelle

Par Theseeariane, le 16/12/2019 à 17:13

Bonjour,

Ma nounou a signé un contrat avec moi pour garder ma fille handicap?e.

Elle etait d accord pour la garder aussi tous les jours feri?s. Je lui avais dit que ces jours là etaient remuneres normalement et que seul le 1 er mai etait doublé. Que je lui pairai donc en plus lorsqu il y avait des heures supplementaires si ça dépassait ses heures habituelles. Elle etait d accord. On a signe.

Le pb est qu elle ne lit rien, ne se renseigne sur rien alors que sur le contrat c etait ecrit. Apres plusieurs mois s est rendue compte qu elle avait mal compris. S est mise a m accuser d avoir voulu la berner. M a imposé ensuite de lui payer retroactivement tous les jours feries déjà fait mais en plus sinon elle allait mettre fin au contrat. J ai essaye de lui faire comprendre mais rien a faire. Elle sait que je vais avoir bp de mal à retrouver une autre nounou car ma fille est handicapée et que ce n est pas un plein temps donc ça interesse peu les nounous. J ai ete obligee de tout payer. Par cheque. Mais par prudence je lui ai fait signer un papier stipulant qu elle a bien reçu la somme pour rattrapage des jours feriés.

Ca se passe de plus en plus mal. Je ne detaille pas ici...Et maintenant j ai decide de la licencier et de rrompre le contrat car c est trop penible.

Ai je le droit , lors du calcul des indemnites de rupture, d enlever la somme qu elle m a soutiree sous la menace ou pas? Car normalement je n avais pas à la lui payer. C est precis? dans les textes.

J ai fait le cheque mais je n ai pas pu refaire tous les bulletins etant donne que ça portait sur tous les jours feriés depuis novembre 2018 jusqu a aujourd hui pratiquement.

Merci pour votre reponse.